

Publié le 18/09/2023



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B045_2023

OBJET : Renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance du Coeur du Cotentin

Exposé

Les Relais Petite Enfance bénéficient d'un accompagnement technique et financier de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sous condition du respect de leur projet de fonctionnement validé par celle-ci.

L'actuel projet de fonctionnement du RPE du Coeur du Cotentin arrivant à échéance au 31 décembre 2023, le groupe de travail « petite enfance » s'est mobilisé, en concertation avec la CAF, pour travailler à son renouvellement. La commission de territoire du service commun a ainsi validé le nouveau projet le 25 Mai 2023.

Celui-ci tient compte du bilan du précédent projet, du diagnostic territorial, ainsi que des évolutions définies dans le cadre de la réforme des modes d'accueil du jeune enfant et l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

Il s'agit ainsi de renforcer le rôle des Rpe en tant que service de référence du jeune enfant et d'enrichir ses missions d'information et d'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil individuel.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu la convention de création du Service commun de Pôle de Proximité du Coeur du Cotentin en date du 31 janvier 2019 et son avenant n°1 en date du 9 décembre 2020,

Considérant l'avis favorable de la commission de territoire service commun du Pôle de proximité du Coeur du Cotentin du 25 Mai 2023,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 26 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Valider** le nouveau projet de fonctionnement du RPE du Coeur du Cotentin à partir du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de cinq ans maximum,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
14 SEPTEMBRE 2023**

Le jeudi 14 septembre Deux Mille Vingt Trois, à 13 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la Ferme de Bouillon, 50340 BRICQUEBOSQ, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 28

Nombre de votants : 28

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B034_2023), Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B039_2023, B044_2023, B045_2023 et B046_2023), Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B036_2023 et B037_2023), Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B035_2023), Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B044_2023), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B035_2023 et B036_2023), Monsieur Daniel DENIS, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B039_2023), Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B034_2023, B035_2023, B036_2023, B037_2023 et B038_2023), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B034_2023, B035_2023, B036_2023, B037_2023, B038_2023 et B039_2023), Madame Manuela MAHIÉ, Monsieur David MARGUERITTE, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B047_2023), Madame Odile THOMINET (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B035_2023, B036_2023, B037_2023 et B038_2023), Monsieur Emmanuel VASSAL

Excusés : Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230918-B045_2023-AR



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance :

Gestionnaire du relais petite enfance :

Période contractuelle :



Équipement financé par la Cnaf

Territoire concerné par le projet : Pôle de proximité du Cœur du Cotentin

Nom du gestionnaire : RPE du Cœur du Cotentin, Agglomération du Cotentin

Nom de la personne en charge de l'animation de la démarche d'évaluation de ce projet et de la formalisation de ce document :
Linde HENKER, Directrice du pôle de proximité

Période contractuelle du 01/01/2024 au 31/12/2028

Création **Renouvellement** **Prolongation**

Dossier complété le :

Signature et cachet du gestionnaire :

.....

.....

.....	1
Projet de Fonctionnement	1
PREAMBULE.....	5
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	6
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet.....	7
2.1. Les moyens humains :.....	7
2.2. Le planning et les actions :.....	8
2.3. Les locaux.....	9
2.4. Le matériel.....	10
3. Le contexte et diagnostic territorial du Relais	11
4.L'évaluation du projet de fonctionnement.....	19
5. La formalisation du projet.....	35
5.1. L'information et l'accompagnement des familles.....	35
<input type="checkbox"/> Thème 1-1 : Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire :.....	35
<input type="checkbox"/> Thème 1-3 : Valoriser une orientation relative à la dynamique du territoire en lien avec la mission 1, s'il y a lieu au regard de votre diagnostic général :	37
DIAGNOSTIC	37
Mission renforcée 1 : Le guichet unique d'information :	38
<input type="checkbox"/> Thème 2-1 : Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels :	39
<input type="checkbox"/> Thème 2-2 : Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur :	40
<input type="checkbox"/> Thème 2-3 : Valoriser une orientation relative à la dynamique du territoire en lien avec la mission 1, s'il y a lieu au regard de votre diagnostic général :	41
DIAGNOSTIC	41
5.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	42
<input type="checkbox"/> Thème 1-1 : Informer les professionnels sur le métier :	42
<input type="checkbox"/> Thème 1-2 : Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr :.....	43
<input type="checkbox"/> Thème 1-3 : Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels :	44
<input type="checkbox"/> Thème 1-4 : Valoriser une orientation relative à la dynamique du territoire en lien avec la mission 1, s'il y a lieu au regard de votre diagnostic général :	Erreur ! Signet non défini.
DIAGNOSTIC	Erreur ! Signet non défini.
<input type="checkbox"/> Thème 2-1 : Organiser des ateliers d'éveil :	45
DIAGNOSTIC	45
Mission renforcée 2 - L'analyse de la pratique :.....	46
DIAGNOSTIC	47
<input type="checkbox"/> Thème 2-3 : Valoriser une orientation relative à la dynamique du territoire en lien avec la mission 1, s'il y a lieu au regard de votre diagnostic général :	48
DIAGNOSTIC	48
<input type="checkbox"/> Thème 3-1 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels :.....	48

DIAGNOSTIC.....48

- Thème 3-2 : Promouvoir le métier d’assistant maternel

DIAGNOSTIC.....49

- Thème 3-3 : Valoriser une orientation relative à la dynamique du territoire en lien avec la mission 1, s’il y a lieu au regard de votre diagnostic général : **Erreur ! Signet non défini.**

DIAGNOSTIC..... **Erreur ! Signet non défini.**

Mission renforcée 3 - La promotion renforcée de l’accueil individuel :50

5.3. LE PROJET DE TERRITOIRE.....50

DIAGNOSTIC.....50

DIAGNOSTIC.....51

DIAGNOSTIC.....52

DIAGNOSTIC.....52

DIAGNOSTIC.....53

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais :	
Adresse administrative : 22 rue de Poterie, 50700 VALOGNES	
Numéro(s) de téléphone :	0233400860
Adresse email : RPE.coeurcotentin@lecotentin.fr	
Date de création : 01/11/2005	

Gestionnaire :
Nature juridique : EPCI
Adresse : Hôtel Atlantique Boulevard Félix Amiot BP 60250 50102 Cherbourg en Cotentin Cedex
Nom du responsable hiérarchique des animatrices : Linde HENKER
Coordonnées de contact : 02 33 40 08 60

Communes et Intercommunalités couvertes par le relais	
Breuville	Nègreville
Bricquebec en Cotentin (Bricquebec, Les Perques, Le Vrétot, Le Valdecie, St Martin le Hébert, Quettetot)	Rauville-La-Bigot
Brix	Rocheville
Colomby	Saint-Joseph
Huberville	Sauxemesnil
L'Etang-Bertrand	Sottevast
Lieusaint	Tamerville
Magneville	Valognes
Montaigu-la-Brisette	Yvetot-Bocage
Morville	

2. Fonctionnement du relais et moyens humains au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	HUBER Pearl	MINERBE Elodie	FLOQUET Aurélie
Date d'embauche	01/05/2007	01/01/2012	01/02/2019
Formation initiale	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, Maîtrise STAPS	BPJEPS et Bac STT	BAC S et licence de Psycho
Expérience(s) professionnelle antérieure	Educateur Sportif	Animatrice et Directrice centre de loisirs (95)	Animatrice Centre de Loisirs Assistante d'Education, Directrice Centre de Loisirs
Durée de travail hebdomadaire au Relais	28h (0,8 ETP)	24h30 (0,7 ETP)	28h (0,8 ETP)
Formation continue envisagée	Non	Non	Non

Soit 2,3 ETP

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

.....

.....

.....

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction			
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)			

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du Relais sur la durée du Projet

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Elodie	Matinée d'éveil Valognes 8h45 - 12h30	Matinée d'éveil Valognes 8h45 - 12h15	LAEP 8h30 - 12h30	Matinée d'éveil Valognes 8h45 - 12h15	Matinée d'éveil Valognes 8h45 - 12h15
Pearl	Bureau 9h - 12h30	Matinée d'éveil Bricquebec 9h - 12h30	LAEP 8h30 - 12h30	Bureau 9h - 12h30	Matinée d'éveil Bricquebec 9h - 12h30
Aurélie	Matinée d'éveil Brix 8h45 - 12h15	Matinée d'éveil Brix 8h30 - 12h30	Permanence Valognes 8h45 - 12h15	Bureau 9h - 12h	Matinée d'éveil <u>Sottevast</u> 8h30 - 12h30
Elodie				Permanence Valognes 13h30 - 17h	Bureau 13H15-16H15
Pearl	Permanence Bricquebec 13h30 - 17h	Coordination 13h30 - 17h		Bureau 13h30 - 17h00	Permanence Bricquebec 13h30 - 17h
Aurélie	Permanence Valognes 13h45 - 17h		Bureau 13h45 - 17h		

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	Pearl : 6 Elodie : 3 Aurélie : 6 +1 pour les mails en dehors des temps de permanence	Pearl : 25 % Elodie : 16.33% Aurélie : 25%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	Pearl : 6 Elodie : 3 Aurélie : 6 +1 pour les mails en dehors des temps de permanence	Pearl : 25 % Elodie : 16.33% Aurélie : 25%
Temps collectifs et animations en présence des enfants	Pearl : 5.5 Elodie : 10 Aurélie : 6.5	Pearl : 19.64% Elodie : 40.82% Aurélie : 23.21%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	Pearl 2.5 Elodie 4 Aurélie : 4	Pearl : 8.93% Elodie : 16.33% Aurélie : 14.29%
Autre(s) (préciser)	Coordinations : 3.5 Tâches administratives : Pearl : 9.5 Elodie : 3 Aurélie : 7	Pearl 46.43% Elodie : 26.53% Aurélie : 37.50%
Il y a également toutes les réunions annuelles difficiles à répartir car elles peuvent être calées aussi bien sur le temps de travail qu'en dehors.		

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.



Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

.....

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : La Maison de Services au Public	X	
... a une signalétique	X	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... autre : espace « zen » mutualisé avec la crèche	X	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement aménagés prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Les locaux actuellement occupés par le RPE sur Bricquebec ont l'inconvénient d'avoir des sanitaires localisés à l'extérieur du bâtiment (sanitaires réservés au bâtiment). Cette situation sera rétablie dans le cadre des futurs locaux mutualisés avec la bibliothèque de Bricquebec.

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
VALOGNES	Maison des services 22, rue de Poterie 50700 Valognes	Permanences et réunions de Coordination
VALOGNES	Pôle Enfance 22, rue de Poterie 50700 Valognes	Animations
BRICQUEBEC	Ancienne Ecole des Filles Rue Pierre Lefillatre 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	Permanences et Animations
BRIX	Maison de l'Enfance et de la Culture (MEC) Rue Bertin Mangon 50 700 Brix	Animations
SOTTEVAST	Foyer rural 17, rue St Hermeland 50 260 Sottevast	Animations

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe		X
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule (mutualisé avec d'autres services)	X	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

3. Le contexte et diagnostic territorial du Relais

Histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

... Histoire du RPE :

Le RPE du Cœur du Cotentin est issu de la fusion du RAM du bocage Valognais et du RAM de la commune de Bricquebec. Il couvre ainsi depuis 2014 l'ensemble du territoire du Cœur du Cotentin.

Entre le 1^{er} janvier 2017 et 2019, le RPE a été porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin qui s'est substituée à 9 communautés de communes du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le RPE est géré dans le cadre d'un service commun à l'échelle du Cœur du Cotentin et porté par l'agglomération.

Les permanences et les lieux d'animation ont été déployés au fur et à mesure des fusions et de l'élargissement du périmètre du RPE. L'équipe a également été progressivement renforcée, notamment en 2014 suite à la reprise du personnel de Bricquebec.

En 2018, l'organisation du service a de nouveau évolué avec le départ de la responsable du RPE. Suite à ce départ, la directrice de la crèche La Farandole a été désignée pour assurer la responsabilité d'un service partiel Petite Enfance comprenant crèches, RPE et LAEP. Elle consacre 20% de son temps pour le suivi du RPE et LAEP. En complément le RPE a accueilli une nouvelle animatrice RPE à temps non complet (80%).

Malheureusement, l'absence de la directrice de crèche a impacté cette coordination pour le moment assurée par la directrice de pôle.

En 2021, les élus du service commun ont validé la création d'une matinée d'éveil supplémentaire sur Valognes afin de gagner en qualité d'accueil.

Expliquer le choix des lieux d'implantation et d'intervention du RPE :

Les lieux de matinées d'éveil sont liés à l'histoire mais surtout à la concentration des assistants maternels sur ces communes. La communauté de communes du Bocage Valognais avait initialement deux sites sur Brix et Valognes, la commune siège. Lors de l'intégration de Sottevast en 2012, un nouveau site fût alors proposé en raison de l'augmentation du nombre de professionnels. La Communauté de communes de Bricquebec proposait également des matinées au sein de sa ville siège. Tous ces sites ont aujourd'hui été maintenus car ils permettent de couvrir le territoire. Chaque assistant maternel se trouve ainsi à proximité d'un lieu proposant des matinées d'éveil.

La localisation des deux sites de permanences est également liée à cet historique de fusion. Pour mémoire, en raison de la faible fréquentation des permanences de Brix et Sottevast, la Communauté de communes du Cœur du Cotentin a choisi en 2015 de les remplacer par une permanence à Valognes.

Les familles peuvent solliciter indifféremment le site souhaité. Le RPE veillera seulement à ce que la même animatrice puisse suivre une situation.

Diagnostic local et enjeux pour l'activité du relais petite enfance :

Contexte sociodémographique du Cœur du Cotentin

Sources des données :

*INSEE

** Données extraites d'une étude réalisée en 2022 par le cabinet KPMG pour la mise en œuvre d'une politique de service aux familles pour un développement équilibré du territoire.

La démographie **

Le territoire de Cœur Cotentin est le pôle de proximité le plus étendu de l'agglomération du Cotentin. Avec 25 500 habitants il représente 14 % du territoire communautaire.

Evolution de la population :

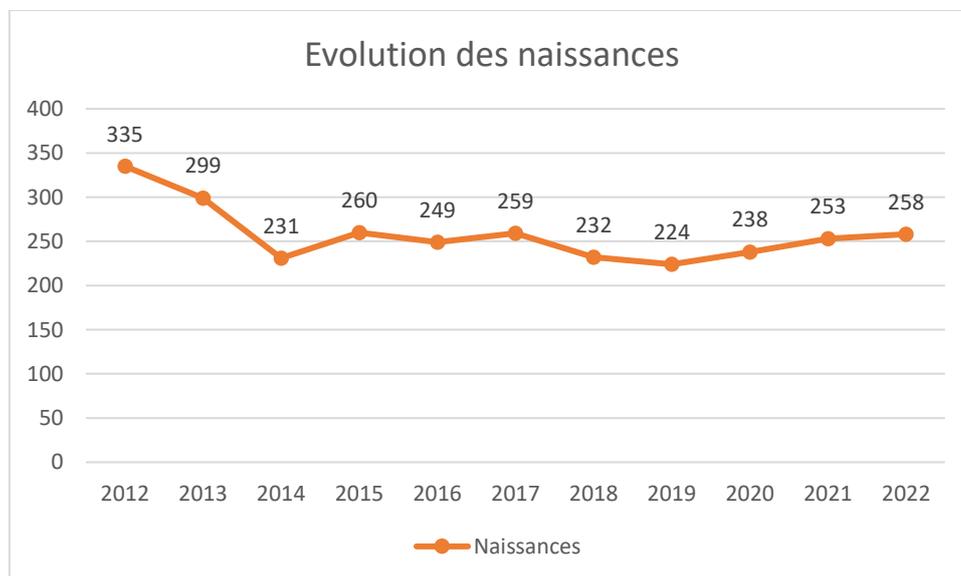
Le territoire connaît sur la période 2013-2018 une stabilité de sa population avec une évolution de 0%, alors que le territoire communautaire connaît une légère diminution de -0.3%.

Source : Insee, RGP 2018

	Population en 2018	Répartition de la population de la CA en 2018	Evolution annuelle moyenne de la population (2013-2018)	Evolution en valeur absolue (2013-2018)
Pôle du Cœur du Cotentin	25 500	14%	0,0%	-25
CA du Cotentin	17 9484	100%	-0,3%	-2 413

Evolution des naissances

Après une phase de diminution, le nombre de naissances est en augmentation depuis quatre années consécutives sur le territoire.



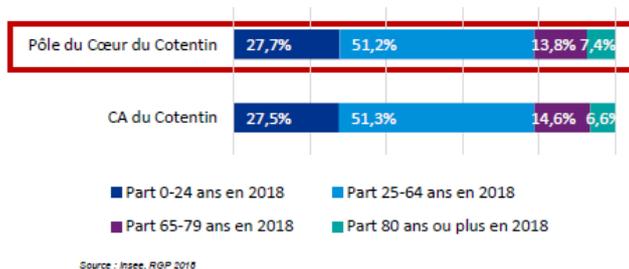
La stabilité de la population et l'augmentation des naissances ces dernières années reflètent la dynamique du territoire. Le tissu économique du territoire, la présence de deux pôles importants (Bricquebec/Valognes), la proximité de la RN 13 et de Cherbourg, tout en restant dans un cadre préservé, rendent le territoire attractif pour les familles.

Répartition de la population **

Pour autant la part des personnes âgées tend à augmenter sur le territoire doivent être analysés en prenant en compte les structures d'hébergement sur le territoire.

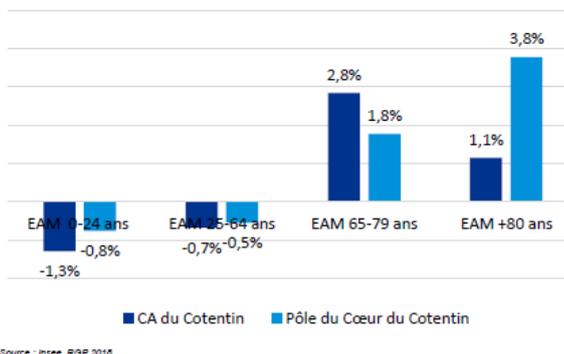
- Un territoire accueillant une proportion de personnes âgées comparable à la CA

Répartition de la population par tranches d'âge en 2018



- Un territoire connaissant une forte augmentation de personnes âgées de plus de 80 ans

Evolution annuelle moyenne de la population par tranches d'âge



Composition des familles*

La composition familiale se démarque légèrement de la moyenne de l'agglomération avec une part de familles monoparentales moins importante que celle des familles en couple avec enfants.



Evolution du public potentiel avec enfants * :

Publié le	50 CA DU COTENTIN
ID : 050-200067205-20230918-B045	2023-AR
Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans

TERRITOIRES	CA COTENTIN ANC CDC COEUR DU COTENTIN			50 CA DU COTENTIN		
Années	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	710	701	729	+1,3 %	4 420	-2,4 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans	750	747	777	+1,8 %	4 795	-1,9 %
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	761	779	739	-1,5 %	4 820	-4,5 %
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	6,9 %	5,7 %	5,5 %	-0,7	10,5 %	+0,0
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	NS	NS	NS	ND	NS	-18,4 %
Enfants, Caf & Msa < 3 ans, d'allocataires bénéficiaires du Cmg garde à domicile en emploi direct	8	7	9	+6,1 %	43	-5,4 %
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	10	6	7	-16,3 %	80	-17,7 %
Enfants, Caf & Msa < 3 ans, d'allocataires bénéficiaires du CMG structure de la Paje	NS	NS	NS	-42,3 %	28	-22,0 %
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent	73,9 %	73,3 %	75,1 %	+0,6	67,8 %	+0,9
Enfants Caf < 3 ans dont tous les parents travaillent	530	518	543	+1,2 %	3 100	-0,5 %
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa < 1 an	36,0 %	41,9 %	50,8 %	+7,4	38,4 %	-1,2

Depuis 2019, nous observons une augmentation des familles avec enfants de moins de 3 ans ainsi qu'une augmentation des familles dont tous les parents travaillent. Le recours à une structure Paje est en baisse au profit d'un recours garde à domicile en emploi direct.

L'évolution du public potentiel des assistantes maternelles*

TERRITOIRES	CA COTENTIN ANC CDC COEUR DU COTENTIN			50 CA DU COTENTIN		
Années	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	
Familles avec enfants < 6 ans employant une assistante maternelle	643	622	621	-1,7 %	2 619	-3,3 %
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	773	756	731	-2,8 %	3 104	-4,1 %
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	443	449	454	+1,2 %	1 924	-0,1 %
Assistants maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	79	67	54	-17,3 %	318	-12,1 %
Assistants maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	103	94	91	-6,0 %	493	-5,2 %
Assistants maternelles accueillant 5 enfants ou plus	48	55	52	+4,1 %	213	-2,3 %
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	20,9 %	25,5 %	26,4 %	+2,8	20,8 %	+1,0

Les assistantes maternelles accueillent moins d'enfants scolarisés. La grande majorité des assistantes maternelles gardent 3 ou 4 enfants mais la part de celles qui en accueillent plus de 5 est en progression (+5.5%). Avec la nouvelle réglementation des agréments, cette tendance pourrait se confirmer.

L'attractivité du territoire* :

En 2019* :

LIEUX DE GARDE DES ENFANTS & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (Différence entre le nombre d'enfants qui sont accueillis dans une commune mais n'y résident pas (flux entrant), et ceux domiciliés une commune mais accueillis ailleurs (flux sortant).	CA COTENTIN ANC CDC COEUR DU COTENTIN	50 CA DU COTENTIN
Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence (a + c)	753	3 809
Nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde (a + b)	773	3 374
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune (a)	438	1 819
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b)	307	1 391
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant (c)	310	1 412
Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant (c - b)	+3	+21

En 2021* :

LIEUX DE GARDE DES ENFANTS & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (Différence entre le nombre d'enfants qui sont accueillis dans une commune mais n'y résident pas (flux entrant), et ceux domiciliés une commune mais accueillis ailleurs (flux sortant).	CA COTENTIN ANC CDC COEUR DU COTENTIN	50 CA DU COTENTIN
Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence (a + c)	700	3 427
Nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde (a + b)	731	3 104
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune (a)	382	1 520
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b)	326	1 402
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant (c)	313	1 414
Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant (c - b)	-13	+12

SOURCES : CNAF, CCMSA et Acoess-Centre Pajemploi, IMAJE

La comparaison de ses deux tableaux permet de constater que le nombre moyen d'heures rémunérées par enfant de la commune de résidence diminue. On observait une attractivité du territoire en 2019, qui est nettement négative en 2021.

En 2019, le nombre moyen d'heures rémunérées par enfant est de 96h (soit 11 de plus que pour la CA du Cotentin), le taux horaire moyen était de 3.19€ (soit 7 centimes de moins que la CA). Le salaire net moyen d'une assistante maternelle est 15.92 € moins élevé que celui de la CA (1004€).

En 2021, le nombre moyen d'heures rémunérées par enfant est de 103 (toujours 11 de plus que pour la CA du Cotentin), mais le taux horaire moyen est passé à 3.37€ (soit le même que celui de la CA). Par conséquent, le salaire net mensuel des assistantes maternelles de Cœur Cotentin est plus élevé de 18€ par rapport à la moyenne de l'agglomération.

L'offre d'accueil sur le territoire :

	2019	2020	2021	2022	2019/2022
Nombre d'enfants de moins de trois ans	729	750	747	777	6,58%
Nombre d'enfants de moins de 6 ans	789	761	779	739	-6,34%
Nombre d'enfants de moins de trois ans dont les parents travaillent	518	503	486	515	-0,58%
Nombre d'enfants de moins de 6 ans (total)	1518	1511	1526	1516	-0,13%
Nombre d'enfants accueillis en EAJE	157	134	120	nd	
Nombre d'enfants gardés par un(e) assistant(e) maternel(le)	677	762	756	737	8,86%
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s hors mam	286	282	254	243	-15,03%
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s en activité hors mam	253	252	231	199	-21,34%
	Nombre de places				
Etablissement accueil jeunes enfants	57	57	57	57	
Nombre de places chez les assistantes maternelles agréées (hors MAM+hors cta)	913	942	759	729	-28,39%
Assistant(e)s maternel(le)s en activité	268	252	231	219	-19,78%
places Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s	57	67	82	87	171,88%
Nombre de places de garde total	1027	1066	898	873	-21,14%
Nombre de place chez les assistantes maternelles agréées (MAM comprises)	970	1009	841	816	-22,29%

CHIFFRES CLEFS



INDICATEURS D'OFFRE

Nombre d'EAJE 2	Nombre d'assistantes maternelles agréées 272	Nombre de MAM 6	Taux de couverture globale 105,5%	Taux de couverture offre collective 7,3%	Taux de couverture offre individuelle 93,1%
----------------------------------	---	----------------------------------	--	---	--

Source : Département, 2020

Pour information, l'éventuelle différence entre le taux de couverture globale et la somme « taux collectif et individuel » s'explique par la préscolarisation concernant une part minoritaire de jeunes enfants.

Le territoire comptait en 2022 :

- 2 multi-accueils pour 57 places
- 8 MAM pour 87 places
- 260 assistantes maternelles dont seulement 219 en activités pour 729 places.

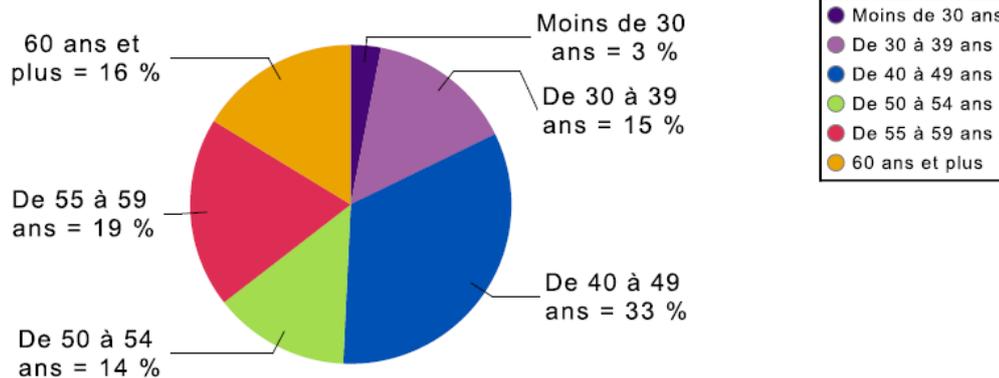
Malgré la présence de deux structures collectives, le mode de garde est ainsi majoritairement porté par les assistantes maternelles sur le territoire du Cœur Cotentin. Il est donc très dépendant de la dynamique des assistantes maternelles.

Or, le nombre de places chez les assistantes maternelles diminuent chaque année (-19,78%) alors que la natalité remonte peu à peu. La multiplication des MAM sur le territoire ne couvre pas le déclin des assistantes maternelles. Bien souvent, les assistantes maternelles s'installant en MAM étaient déjà en activité sur le territoire.

Il est probable que cette tension, entre la capacité d'accueil du territoire et la demande des familles, s'accroît dans le temps. En effet, la population d'assistante maternelle est vieillissante, avec la moitié d'entre elles qui a plus de 50 ans. Le métier est également peu attractif avec un nombre très limité de candidates à l'agrément.

Il devient aujourd'hui de plus en plus difficile pour le RPE de trouver des solutions de garde pour les familles en recherche, cela dans un contexte de quasi plein emploi et un besoin accru de garde d'enfants.

REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021



Personnalisé CA COTENTIN ANC CDC COEUR DU COTENTIN 2021

Synthèse Diagnostic et enjeux

Le territoire du Cœur du Cotentin bénéficie d'une attractivité pour les familles qui permet un maintien de la population et une augmentation du nombre de naissances.

Le maintien de cette attractivité reste liée à la dynamique économique et emploi disponibles mais également à la qualité des services proposés. Les services liés à la petite enfance et plus spécifiquement à la garde des enfants sera un enjeu de taille pour maintenir cette dynamique. C'est un enjeu majeur eu regard de l'évolution négative du nombre de places qui tend à s'installer sur le territoire.

Politique et perspectives de la petite enfance sur le territoire:

Le service commun du Cœur du Cotentin gère différents services liés à la petite enfance :

- deux structures collectives avec les crèches de Valognes et de Bricquebec ;
- le Lieu d'Accueil Enfants Parents avec deux sites : Valognes et Bricquebec ;
- le Relais Petite Enfance et ses différents lieux d'intervention : Valognes, Bricquebec, Sottevast et Brix.

L'intervention de ces services s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale du Cotentin qui a succédé au CEJ en 2021. En lien avec la mise en place de ce nouveau dispositif, une étude a été menée en 2022 à l'échelle communautaire pour définir les enjeux de développement de la politique aux familles dont la petite enfance. Cette étude a ainsi permis de construire un socle commun qui guide les réflexions menées à l'échelle de Cœur Cotentin:

1. Assurer le maillage territorial d'une offre diversifiée en matière d'accueil du jeune enfant
 - Un taux de couverture supérieur à 88 %
 - Une offre d'accueil collectif sur le territoire
 - L'existence d'un accompagnement au développement cohérent de MAM (ex mise à disposition locaux, accompagnement démarches administratives etc)
 - La présence d'au moins un Relais Petite Enfance (propre ou mutualisé) visible et connu des familles
2. Garantir l'accès à l'offre d'accueil du jeune enfant pour tous les publics
 - L'existence de solutions d'accueil pour les enfants en situation de handicap (accueil collectif et/ou individuel)
 - L'existence de solutions d'accueil en horaires atypiques lorsque le besoin a été recensé sur le territoire
3. Renforcer la coordination des acteurs autour de l'accueil et de l'éveil du jeune enfant
 - L'existence d'une coordination des acteurs de la petite enfance
 - L'existence d'une veille territoriale.

Les orientations et actions retenues pour le Cœur Cotentin dans le cadre de ce socle commun sont présentées **en annexe 1** du présent document.

Intégration et participation du RPE dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Modalités d'organisation d'une instance partenariale de suivi du projet de fonctionnement du Ram :

Le suivi des travaux relatifs à la petite enfance s'appuie sur les instances de gouvernance suivantes :

- **Le groupe de travail « petite enfance »** du service commun du Cœur du Cotentin. Celui-ci, mis en place début 2019, est constitué d'élus communautaires et municipaux du territoire du Cœur du Cotentin. Ces élus ont été intégrés au projet dès sa conception. Ils se sont rassemblés avec la directrice de pôle et la responsable du RPE lors de réunions pour réfléchir et construire le projet. Ainsi, trois réunions de travail ont été organisées durant les deux premiers semestres 2019. Ce groupe de travail se réunira durant la période du projet de fonctionnement afin d'en suivre la mise en œuvre.

- **Le comité du bilan petite enfance** : La directrice du pôle et la responsable des services petite enfance de la collectivité convient chaque année les structures, partenaires (CAF-PMI-MSA) ainsi que les élus pour leur présenter le bilan et les perspectives des différents services de la petite enfance : crèche, RPE, LAEP. Cette instance est également un lieu permettant d'échanger sur le projet de fonctionnement et sa mise en œuvre.

-La commission de territoire du service commun du Pôle de Proxi

l'ensemble des conseillers communautaires du Pôle. Il s'agit de l'inst
travaux des instances précédentes.

Si la composition de la commission de territoire reste encadrée par la convention de service commun, le groupe de travail et le comité de bilan sont toutes deux des instances évolutives. Le comité de bilan peut s'entourer si besoin de nouveaux partenaires en fonction des actions menées par le RPE et dans la logique d'ancrage du RPE au sein du territoire.

De même, le groupe de travail peut être renforcé par l'arrivée de nouveaux élus au fil des thématiques de travail abordées par le groupe.

Les modalités d'intégration et de participation du RPE dans les instances locales de coordination de la politique enfance et jeunesse :

Instances locales ou départementales	Existantes sur le territoire	Participation du Rpe
Schéma départemental de services aux familles	Oui	non
Convention territoriale globale	Non	Non
Comité de Pilotage du RPE	Oui	Oui Présence équipe RPE
Instances du contrat enfance jeunesse	Non	Non
Commission d'attribution des places	Oui	Oui Présence responsable
Réunions avec les services de Pmi	Oui	Oui Présence équipe RPE
Participation aux actions de réseau de RPE	Oui	Oui Equipe RPE

Partenariats engagés par le RPE avec les autres équipements de son territoire

PARTENAIRES	MODALITE DU PARTENARIAT (à mettre en œuvre, à développer, forme, implication, fréquence, outils, etc.)
Bibliothèques du territoire	Le RPE a mis en place un partenariat avec différentes médiathèques du territoire. En fonction des sites, les Assistants Maternels vont se déplacer au sein des bibliothèques soit dans le cadre des matinées d'éveil soit sur des créneaux réservés en dehors des matinées d'éveil. Le service commun du Cœur du Cotentin porte également le réseau de lecture publique Lire@Coeur. Une dynamique de partenariat est engagées sur différents sujets : tapis lecture, signes...
PMI	La PMI est un partenaire essentiel du RPE avec des contacts réguliers. Une réunion d'information est également organisée conjointement tous les deux ans. Ce partenariat reste à consolider dans un contexte de baisse de moyens humains.
Réseau RPE du Cotentin	Le RPE du Cœur du Cotentin participe aux différents groupes de travail du réseau des RPE du Cotentin à raison de deux rencontres annuelles. Chaque animatrice RPE s'y déplace à tour de rôle.

Crèche et LAEP	<p>Les différents services petite enfance de cœur de Cotentin mutualisent par exemple un partenariat avec la bibliothèque, mutualisent les locaux et le matériel. un projet d'aménagement d'espace commun est également en cours sur Valognes.</p> <p>La nouvelle organisation du service petite enfance du cœur du Cotentin doit permettre de renforcer les passerelles entre le RPE et les autres services et structures de la petite enfance du territoire.</p>
Réunions, ateliers et échanges professionnels à l'échelle départementale	<p>Les animatrices du réseau se mobilisent chacune leur tour pour les réunions et échanges professionnels organisés à l'échelle départementale.</p> <p>Chaque animatrice est également inscrite à l'un des ateliers proposés.</p>

4.L'évaluation du projet de fonctionnement

Sur la période contractuelle précédente du 01/01/2019 au 31/12/2023.

A ne pas confondre avec le bilan (quantitatif et qualitatif) qui rend compte **chaque année** du fonctionnement du RPE et doit désormais être saisi en ligne ;

L'évaluation, quant à elle, revient sur les axes de travail (objectifs) du précédent projet pour apprécier l'écart entre les résultats attendus et obtenus, identifier si les effets recherchés se sont produits, présenter les résultats et effets induits même s'ils n'étaient pas recherchés...Et dresser les perspectives du prochain projet.

4.1 Identification des partenariats mobilisés à cette étape :

Il s'agit des acteurs associés à l'évaluation du précédent projet, méthodologie et outils utilisés...

Actions	Acteurs	Méthodologie et outils
1 février 2023 : organisation du travail et du planning pour l'écriture du projet du RPE	Animatrices RPE et directrice de pôle	Lecture du dernier projet et analyse de la nouvelle trame Réunions
4 avril 2023 : bilan 2022	Membres de la commission Bilan petite enfance : 6 élus issus de la commission de territoire et conseils municipaux :	Présentation d'un bilan par service à l'aide d'un diaporama Questions /réponses
2 mai 2023 : présentation	Elus du groupe de travail petite enfance	Présentation du bilan du projet précédent et échanges sur les axes et actions du nouveau projet

		Utilisation de carte mentale et d'un diaporama
25 mai 2023 : présentation et validation en commission de territoire	Elus de la commission de territoire et du groupe de travail petite enfance, animatrice RPE et Coordinatrice	Présentation du projet de fonctionnement et échanges sur les axes et actions identifiées. Utilisation de cartes mentales et d'un diaporama

4.2 Rappel des axes de travail (objectifs) du précédent projet, des résultats attendus et leur évaluation :

Dans le tableau ci-dessous, vous exposerez par grande Mission du RPE (selon le précédent référentiel), et selon les objectifs de votre précédent projet, l'évaluation que vous avez pu en faire.

Il s'agira de décliner, pour les actions mises en œuvre, les résultats et effets constatés et/ou obtenus, et de présenter l'analyse des écarts éventuels au regard de ce qui était recherché.

Vous vous appuyerez sur les critères ou indicateurs d'évaluation que vous aviez définis dans votre précédent projet.

Vous pouvez intégrer autant de tableaux qu'il vous est nécessaire par mission, sans toutefois oublier qu'une évaluation n'est jamais exhaustive et qu'il est préférable de privilégier les objectifs à fort enjeu.

4.2.1 - Mission complémentaire: Le projet relatif au territoire

Thème du référentiel Rpe concerné :

Projet relatif au territoire

Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalizations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	A	E	NA	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
					P	A		
Renforcer le positionnement de RPE au sein des réseaux et auprès des partenaires du territoire	Participation des agents du RPE aux différents groupes de travail ...	Jours de participation aux réunions / rencontres	-Travail collaboratif sur un logiciel commun à l'échelle de l'agglomération. - Participation au travail du réseau sur la conception d'outils pédagogiques pour aider les parents et professionnels dans leurs démarches administratives. - Travail sur une plaquette d'information commune aux RPE de la CA - Organisation de réunions d'information communes, à destination des familles et professionnels.	Une dynamique de travail collective qui permet de mettre en place des actions pertinentes et qui pour certaines n'auraient pas pu se réaliser individuellement par le RPE. Ce travail est cependant chronophage avec une mobilisation importante des agents.				
	Développer des passerelles avec d'autres acteurs et services du territoire : crèche, bibliothèques, autres RPE...	Nombre d'évènements organisés Nombre de nouveaux partenaires	Actions réalisées en partenariat avec « lire@coeur » : Formation sur le signe avec crèches et bibliothèque tapis lecture avec les bibliothèques du territoire : Participation aux « apéros signes » Tapis lecture lors de l'organisation de la journée départementale des assistants maternels en 2019 Animations communes avec l'association famille rurale de Bricquebec lors de la semaine petite enfance (crèche, CLSH et bibliothèque)	Un partenariat qui a permis de tisser du lien entre les acteurs de la petite enfance et les familles/ professionnels pour ainsi proposer un accueil de qualité.				

<p>Inscrire le RPE dans une politique et gouvernance globale de la petite enfance</p>	<p>Favoriser l'interconnaissance entre acteurs du territoire. Groupe de travail et comité de pilotage opérationnels et sensibilisés aux enjeux de la petite enfance.</p>	<p>Nombre de partenaires extérieurs intégrés dans la gouvernance du relais. Nombre de réunion en lien avec la gouvernance petite enfance</p>	<p>Création d'un groupe de travail en 2020 constitués d'élus et des agents. Bilan annuel présenté aux élus petites enfance et partenaires petite enfance.</p>	<p>Un échange entre les acteurs de la petite enfance qui permet à chacun de se nourrir du retour d'expériences et de construire des projets communs.</p>			
<p>Favoriser l'attractivité du RPE par des lieux d'accueil qualitatifs</p>	<p>Construction de nouveaux locaux RPE sur la commune de Bricquebec</p>	<p>Ouverture du lieu</p>	<p>Abandon du projet initial par le nouveau conseil municipal de Bricquebec. Un nouveau projet en cours intégrant les locaux du RPE.</p>				<p>Décalage du calendrier d'ouverture des nouveaux locaux. A ce jour prévu en septembre 2025.</p>
<p>En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021.</p>							<p>Priorisation (degré d'importance, échéance court, moyen, long terme ?)</p>
<p>CF annexe 2</p>							

4.2.2 - Mission : Observation des conditions locales d'accueil

Thème du référentiel RPE concerné :								
Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés	A	EPA	NA	Analyse des écarts
Positionner le RPE comme lieu ressources des conditions d'accueil des jeunes enfants	Mieux appréhender la dynamique des conditions de garde (offre/demande)	Mise en place d'indicateurs d'observatoire	Mise en place d'un nouveau logiciel	Meilleure description de l'offre, fiches plus précises car obligation de remplir la fiche pour pouvoir inscrire l'enfant sur la fiche AM Gain de temps pour la saisie des contacts et événements du RPE. Le RPE dispose de plus d'informations sur les familles, cela pourra permettre de les impliquer d'avantage.				
	Faire bénéficier les acteurs du territoire de la connaissance du RPE en matière de conditions d'accueil	Nombre de « productions » du RPE (participation à des réunions, transmission de données)	-Participation aux réunions proposées par KPMG et transmission de données -Présentation du Bilan d'activité annuel aux élus et partenaires Petite Enfance. -Intégration des animatrices dans les projets d'ouverture de MAM -Bilan diffusé auprès de chaque commune pour informer des tendances	Les différents acteurs du territoire considère le RPE comme lieu ressource et sollicite davantage les animatrices.				
En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021								Priorisation
Cf. annexe 2								Court terme

4.2.3 - Mission : Les RPE ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance

Thème du référentiel RPE concerné								
Information des différents modes d'accueil, Mise en relation offre / demande								
Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés	A	EPA	NA	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Mieux accompagner les parents : professionnels au sujet de la garde à domicile	Mieux appréhender le fonctionnement de ce mode de garde Informer les familles de l'offre effectivement disponible Initier une démarche partenariale avec les acteurs de la garde à domicile	Nombre de familles renseignées sur la garde à domicile. Nombre de gardes à domiciles accueillis Nombre d'acteurs identifiés	Prise de contacts avec différents organismes : pôle emploi, formation métier, associations privées, mairies Appropriation de la nouvelle convention collective pour une meilleure connaissance de ce mode de garde. Accueil des gardes à domiciles en matinées d'éveil.	Prises de contacts infructueuses : impossibilité d'avoir une liste exhaustive Manque de structuration Impossibilité d'avoir une lisibilité de l'offre existante qui ne semble pas être conséquente Meilleure compréhension du fonctionnement grâce à la nouvelle convention collective Interrogation sur la formation/compétences				Toujours de grosses difficultés à recenser les gardes à domiciles disponibles sur le territoire. Interrogation sur l'existence d'une réelle offre De 2019 à 2022 : 23 contacts de gardes à domicile (soit 11 gardes à domicile différentes) et 26 demandes d'information de parents sur ce mode de garde.
Améliorer la connaissance des disponibilités pour une meilleure information des parents	Proposer aux familles une liste des disponibilités mise à jour	Fréquence d'actualisation de la liste Nombre d'AM faisant remonter l'information directement auprès du RPE	Nous avons demandé aux AM de nous communiquer toute modification de disponibilité, peu importe le moyen (sms, mails, téléphone,...) Actions entreprises pour obtenir des informations Le logiciel a impliqué la création d'une fiche famille pour chaque enfant gardé.	Meilleure connaissance des disponibilités des AM fréquentant régulièrement le Relais, mais cela reste insuffisante pour avoir une liste à jour. Cf supra sur logiciel observatoires				Il reste certaines réfractaires qui ne donneront jamais leur retour

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
 Reçu en préfecture le 18/09/2023
 Publié le **Priorisation (de S²LO**
 ID : 050-200067205-20230918-B045_2023-AR

En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021

	moyen, long terme ?)
Cf. annexe 2	Moyen terme
	Long terme

Information des différents modes d'accueil

Information parents/professionnels en matière de droit du travail

Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés	A	E P A	N A	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Réinterroger le mode d'accueil et d'information des familles et AM	Regrouper en un seul temps la transmission d'informations qui peuvent être redondantes lors des RDV Cibler les sujets d'informations complémentaires aux connaissances déjà acquises par les AM Privilégier des temps d'échanges entre familles ou AM	Nombre de réunions collectives organisées Degré de satisfaction des participants	Réunions collectives : convention et congés payés Une date supplémentaire pour répondre aux nombre important de participants. Au total, 90 assistantes maternelles et 25 parents ont participé pour Cœur Cotentin.	Satisfaction des participants tant sur l'organisation que sur le contenu Ces réunions ont permis de sensibiliser les AM sur l'importance de leur présence à ces temps d'information collectifs. L'information collective a permis un gain de temps sur les rendez-vous individuels. Tout comme pour les parents, les professionnels ont pris conscience de l'importance de se tenir informés par une démarche active.				
	Proposer des horaires de permanences adaptés aux attentes des familles et AM	Evolution effective des horaires Proposition de plaquettes pour les tenir informé	Pas de modification des horaires Plaquettes envoyées aux mairies en septembre. Travail en réseau sur une plaquette RPE commune	Pas d'évolution en termes de plage horaire mais : - une meilleure communication pour les familles et partenaires - plus de souplesse pour les besoins le nécessitant. Sentiment de répondre aux demandes avec cette organisation.				
Renforcer l'accompagnement des familles	Aborder l'ensemble des points permettant d'assurer un contrat anticipant l'ensemble	Réalisation et diffusion de fiches outils	Mise en place de fiches outils facilitant la contractualisation	Grace à ces fiches, le contrat est plus complet, et il y a une uniformisation des informations transmises				Il reste néanmoins des situations où animatrices sont contraintes d'assister les 2 parties... dans les cas plus

dans leur rôle d'employeur	des thématiques et permettant de garantir le respect des deux parties même en situation de conflits			Les animatrices font de moins en moins de calculs pour les parents. Leur rôle est d'impliquer le parent dans son rôle d'employeur. Tous les RPE du réseau utilisent les mêmes fiches..				
	Acquisition par les animatrices des savoirs faire et savoirs être dans ce type de situation	Nombre de situations de médiation accompagnées. Ressenti des animatrices RPE à pouvoir répondre aux sollicitations des familles et professionnels.	Aucune action réalisée					Souhait de mener cette action au niveau du réseau des RPE de l'agglomération et de rencontrer l'animatrice (RPE Martinvast) ayant déjà travaillé sur cette thématique.
Poursuivre l'accompagnement des AM travaillant en MAM	Proposer des temps d'échanges répondant aux attentes et aux spécificités des AM en activité en MAM	Nombre d'AM accompagnées	Répartition des MAM entre les animatrices afin que les AM aient une interlocutrice privilégiée. L'animatrice se déplace deux fois par an pour faire un point sur leurs différents contrats.	Meilleure interconnaissance Temps d'échange de qualité puisque préparé à l'avance Participation aux réunions collectives (cp) Manque de rencontres entre MAM (hormis celles proposées par le réseau)				Même si l'accompagnement des animatrices est organisé au niveau administratif (contrat), il reste à intégrer les MAM dans les actions proposées par le RPE, au même titre que les assistantes maternelles à domicile, en privilégiant le partenariat avec la coordinatrice départementale petite enfance.
En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021								Priorisation (degré d'importance, échéance court, moyen, long terme ?)
Cf annexe 2								Court terme

Information des différents modes d'accueil, Information sur les conditions d'accès au métier

Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés (qu'est-ce que ça a produit, changé, apporté ?)	A	EP A	NA	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Participer à rendre la profession attractive	Accompagner les interrogations des candidates à l'installation.	Nombre de réunions et rendez-vous organisés	Chaque animatrice intervient une fois par an aux réunions d'information pour les candidates à l'agrément. Intervention à la formation AM en binôme une fois par an également. Réponse individuelle Présence du RPE sur les forums des métiers et quartiers de l'emploi.	Ces interventions sont l'occasion de nous faire connaître auprès des futurs AM et de leur faire savoir le fonctionnement du RPE sur le territoire. Les nouvelles AM prennent plus facilement contact avec le RPE dès qu'elles sont agréées. Participation aux « quartiers de l'emploi » avec la PMI Il serait intéressant de pérenniser l'action en l'élargissant sur les différents métiers de l'accueil individuel				Le Partenariat RPE/PMI est de plus en plus effacé du fait d'un manque d'effectif constaté en PMI. Le manque d'attractivité semble en partie lié aux contraintes relatives à l'obtention des agréments.
Accompagner les nouvelles agréées	Faciliter le parcours des nouvelles agréées en mettant en place un dispositif d'accompagnement dédié aux nouvelles agréées	Identification de pistes de travail	Contact systématique avec la nouvelle agréée	Pas de dynamique de groupe mais des réponses individuelles à chaque nouvelle agréée. Intégration des nouvelles agréées dans les actions du RPE, accompagnement à la professionnalisation au travers des matinées d'éveil				Aucun groupe de travail n'a été constitué. La dernière réunion mutuelle RPE/PMI à destination des AM a été réalisée en 2018.



moyen, long terme ?)

En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021
Cf annexe 2

4.2.2 - Mission 3: Les RPE (RPE) offrent un cadre de pratiques d'échanges des pratiques professionnelles

Thème du référentiel RPE concerné :

Rappel des objectifs	Rappel des résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Réalisations, actions mises en place, moyens mobilisés	Résultats obtenus, effets constatés	A	EP A	NA	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus,
Favoriser le départ en formation des assistants maternels	Augmenter le nombre de familles et AM informées sur les possibilités et modalités de départ en formation	Taux de départ en formation	Les animatrices sensibilisent les parents et les AM sur la formation des AM lors des rendez-vous individuel (contrat, présentation de la charte, projet d'accueil) Participation d'une animatrice à l'atelier « création de fiches formations pour les AM, les garde à domicile et les parents)	Meilleure sensibilité des parents pour le départ en formation suite au briefing lors du contrat				Les parents sont très souvent favorables au départ en formation de leur AM. Ils ne sollicitent que très peu le RPE pour les solutions de remplacement de Mode de garde. Depuis 2021, les démarches du parent facilitateur ont été simplifiées par l'organisme de formation
	Augmenter le nombre d'AM partant en formation Augmenter le taux de satisfaction des AM aux formations suivies Augmenter le nombre de familles ouvrant droit à formation des AM	Taux d'AM partant en formation Taux de satisfaction Taux de familles facilitant le départ en formation	2018 : 8 2019 : 16 2020 : 16 2021 : 23 2019 Depuis 2020, une animatrice est en charge de recenser les besoins en formation au niveau de l'agglo. Elle propose ensuite le catalogue de formation et constitue les groupes	Meilleure gestion. La centralisation des demandes permet de déclencher plus de formations.				Le COVID a permis la mise en place de formations en distanciel. Les AM apprécient ce type de formation mais le fait qu'elles soient autonomes dans leur démarche empêche la visibilité du RPE
Accompagner la professionnalisation en complément du départ en	Maintenir la montée en compétences des AM Favoriser une dynamique d'échange et de	nombre d'AM participant à ces temps de formation et d'échange	Réunion d'information sur la nouvelle convention collective, organisation du salon de l'AM de la JDAM... Organisation des matinées d'éveil avec prise en charge	Des temps qualitatifs qui permettent aux professionnelles de monter en compétence.				

formation continue	retour d'expériences entre AM		d'un atelier par une professionnelle.	Meilleure prise en compte du rythme et des besoins de l'enfant en matinée d'éveil L'échange de ouvre vers d'autres pratiques...			
	Développer la pédagogie interactive au sein des matinées d'éveil	Nombre de matinées d'éveil organisées dans le cadre de la pédagogie interactive	En 2019, une animatrice participe aux ateliers Pédagogie Interactive proposés par le réseau. En janvier 2020, la pédagogie interactive est instaurée sur les groupes de Bricquebec En septembre 2020 et suite à la crise sanitaire, les bases de la pédagogie interactive sont instaurées sur tout le territoire.	En 2022, le nouveau mode de fonctionnement des matinées est co-écrit avec les assistantes maternelles			Aujourd'hui, les matinées d'éveil sont centrées sur le rythme de l'enfant : large ouverture avec fréquentation libre d'horaires. Les valeurs de la pédagogie interactive s'instaurent petit à petit et restent à consolider....
RPE : lieu d'animation							
Favoriser un mode participatif	Participation des AM et parents aux réunions	Nombre de parents participants aux réunions et temps de rencontres du RPE	Les parents ont été invités chaque année, à participer aux réunions thématiques (convention collective, congés payées, ...) ainsi qu'aux événements festifs ponctuels (chasse à l'œuf, portes ouvertes, sortie de fin d'année, ...).	Il n'est pas facile pour les parents de s'organiser pour participer à ces rencontres bien que cela soit valorisant pour l'enfant et l'assistante maternelle. Sur la partie administrative, cela lui permet une meilleure maîtrise du contrat.			Encore trop peu d'implication des parents dans les temps organisés par le RPE. Les pratiques du RPE sont à réinterroger pour favoriser leur participation.
En conclusion, quelles sont les perspectives et les suites à donner (le cas échéant) dans le prochain projet de fonctionnement au regard de cette mission et des thèmes du référentiel national RPE du 01/12/2021							Priorisation (degré d'importance, échéance court, moyen, long terme ?)
Cf annexe 2							

4.3 Analyse du fonctionnement du RPE dans son environnement :

Le RPE est une structure dont le fonctionnement peut être fortement impacté par son environnement institutionnel propre ou par la vie du territoire dans lequel il est intégré.

A partir des constats et analyses partagées au sein des différentes instances de concertation dont vous faites partie, en tant qu'acteur de la petite enfance d'un territoire, explicitez dans le tableau ci-dessous, ce qui favorise ou bien freine l'intervention du RPE en faveur de ses différentes catégories d'usagers (professionnels de l'accueil individuel, parents, enfants).

Vous analyserez la gouvernance liée au projet de la structure, l'organisation de l'équipe, la gestion du lieu, la dynamique partenariale locale..., et identifierez :

- *Les freins, obstacles dus au fonctionnement de la structure et ceux qui relèvent du contexte extérieur,*
- *Les facteurs facilitants gagnent également à être repérés,*
- *L'efficacité des actions d'information, de communication et de promotion du lieu,*
- *La pertinence des outils, des indicateurs utilisés,*
- *[...]*

Vous synthétiserez votre analyse dans le tableau ci-après :

	Forces	Faiblesses
<p>INTERNES</p> <p><i>Propres au projet, à la structure, au porteur de projet</i></p>	<p>Un service bien identifié des élus, habitants. L'organisation du service permet de partager facilement les résultats annuels. Les réunions bilan et le groupe de travail Petite Enfance sont de réels atouts qui permettent de partager, faire du lien, porter les décisions.</p> <p>L'appropriation d'un nouveau logiciel, plus performant et plus précis, permet d'obtenir une meilleure vision de l'offre et de la demande.</p> <p>L'organisation en réseau RPE est un atout pour l'échange de pratique et le portage de projets communs.</p> <p>L'organisation des matinées d'éveil est tournée vers une montée en compétence de l'AM sur la prise en compte des besoins et du rythme de l'enfant. Le RPE joue ainsi son rôle de professionnalisation des AM.</p>	<p>Un service pouvant encore être mal connu par certains partenaires. Un RPE qui n'est pas Guichet Unique même si une communication existe entre les acteurs de la petite enfance du territoire.</p> <p>Difficulté de prise en main du nouveau logiciel plus complexe, avec un service après-vente moins présent. Le RPE se retrouve en difficulté pour la distribution des listes et le traitement des données. Le travail en réseau RPE peut vite devenir chronophage, notamment pour la mutualisation des départs en formation des AM.</p> <p>La création de la Coordination Petite enfance en 2018 n'a pas évolué comme prévue suite à situation RH crèche dégradée. Les animatrices RPE sont bien souvent en surcharge de travail d'autant plus que l'équipe est sous-dimensionnée par rapport aux préconisations de la CAF (2.24 ETP/ 260 AM). Un léger renfort a été réalisé avec la mise en place d'une matinée d'éveil supplémentaire. Il n'y a pas d'évolution prévue à court terme.</p>
	Opportunités	Risques / Menaces
<p>EXTERN ES</p> <p><i>Liés au contexte général, à l'environnement</i></p>	<p>Un réseau de partenaires sur le territoire présent qui permet la mise en place de projets communs (accompagner le geste à la parole en 2021)</p> <p>La nouvelle convention collective permet de mieux cadrer juridiquement les embauches de garde à domicile et aide les animatrices à accompagner les parents dans leur démarche.</p> <p>La conception en réseau des fiches outils pour compléter le contrat de travail amène à une meilleure autonomie des employeurs et libère du temps pour les animatrices.</p> <p>Le réseau des MAM est en plein essor, le RPE peut orienter davantage de parents vers un mode de garde alternatif lorsqu'ils n'ont pas de place en crèche.</p>	<p>L'état des lieux incomplet de la garde à domicile met en difficulté les animatrices qui ne peuvent répondre aux demandes d'information des familles (liste, disponibilités....). La qualité d'accueil est également un motif d'interrogation car les gardes à domicile ne doivent pas justifier d'un agrément délivré par le département.</p> <p>Diminution du nombre de place, lié à un défaut d'attractivité du métier. La population d'AM est vieillissante ce qui laisse craindre une accentuation de la chute des places de garde dans les années à venir. Les animatrices peinent à répondre aux demandes des familles et doit souvent jouer un rôle de Médiation face à un choix d'Am par défaut.</p> <p>Il y a un réel sentiment de rupture entre la PMI et les professionnelles. Il manque un travail en réseau sur la stratégie d'implantation locale des projets MAM, ainsi que pour leur accompagnement à la création. La pérennité des structures créées n'est pas toujours au rendez-vous.</p>

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230918-B045_2023-AR



La réforme de l'agrément amène de jeunes professionnelles et les anciennes agréées sont mieux formées qu'auparavant ce qui permet au RPE d'introduire plus facilement les nouvelles pratiques éducatives en matinées d'éveil.

Un projet de nouveaux locaux sur Bricquebec accueillera la médiathèque, les services PMI et le RPE/LAEP. L'animatrice est impliquée dans ce projet depuis sa genèse.

Peu de passerelles Parents / RPE.

Le projet des nouveaux locaux de Bricquebec prend plus de temps que prévu. Les matinées d'éveil de Sottevast et Brix nécessitent une grande manutention. Actuellement, les animatrices doivent perdre beaucoup de temps et d'énergie pour offrir un espace sécurisé et accueillant lors des matinées d'éveil.

4.4 Commentaire, questionnements, enseignements à tirer pour le renouvellement du projet et les axes de progression recherchés :

CF ANNEXE 3

5. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national. Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

5.1. L'information et l'accompagnement des familles

Mission 1 : Informer les familles :

- **Thème 1-1 : Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
-22.29% du nombre de places chez les assistantes maternelles 2 gardes à domicile recensés par le RPE et 10 demandes de liste en 2022	Le nombre de demandes des familles pour la garde à domicile augmente. Le RPE est en difficulté pour apporter l'information attendue par les familles sur la garde à domicile. Ce mode de garde reste difficile d'accès pour les familles.	Face à la difficulté de trouver une assistante maternelle disponible, les familles s'intéressent davantage à la garde à domicile. Si le fonctionnement de ce mode de garde est plus clair pour les animatrices du RPE, cela reste insuffisant pour répondre aux familles : - l'offre est peu présente sur le secteur rural et repose uniquement sur une offre individuelle (pas d'entreprise de service implantée). - l'offre est peu lisible et essentiellement répertoriée sur les réseaux sociaux Il n'y a pas de garantie quant à la qualité d'accueil et ce service reste très onéreux pour les familles.	Améliorer le recensement de l'offre de ce mode de garde et l'information faite aux familles quant à son fonctionnement.
Nombre d'assistantes	Les familles ont de plus en plus de difficulté à trouver un	Les agréments ne sont plus spécifiques « périscolaires » ou « journées ». Les assistantes ont la possibilité d'accueillir	Améliorer la connaissance des services disponibles sur le territoire pour mieux

maternelles en activité : 2020 :282 2021 : 275 2022 : 260 2021 : Changement des modalités d'agrément	accueil en périscolaire.	jusqu'à 4 enfants non scolarisés en même temps. Elles préfèrent accueillir les moins de 3 ans et ne plus faire les trajets écoles. Tous les habitants du territoire n'ont pas accès à l'offre d'accueil en extra et périscolaire.	conseiller les parents sur les solutions qui s'offrent à eux.
---	--------------------------	--	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Poursuivre la compilation des connaissances relatives à la garde à domicile	-Rencontre des structures de Cherbourg et Valognes (O2 / Domaliance) -Recherche d'expériences d'autres territoires investis -Echanges avec la MFR pour identifier des gardes à domiciles potentiels. -Vérifier la faisabilité juridique d'une liste éventuelle en lien avec monenfant.fr	Temps agents RPE	-Meilleure connaissance de l'offre -Exhaustivité de l'information donnée aux familles	2024-2025	-Nombre de gardes à domiciles répertoriés -Existence d'outils de suivi et d'information ?
2	Sensibiliser les parents aux points d'attention quant à la garde à domicile	Construire une fiche rappelant le fonctionnement de la garde à domicile et les points d'attentions pouvant être portés sur la qualité d'accueil lors d'un entretien.	Temps agents RPE Service Juridique de la CA	Des familles informées sur le fonctionnement de la garde à domicile	2024-2025	Nombre de familles informées Questionnaire de satisfaction des familles utilisatrice du service
3	Participer à la lisibilité de l'offre de garde complémentaire disponible sur le territoire	Mener une réflexion avec la ville de Valognes sur l'élargissement de la formation de jeunes baby Sitter Recenser une liste de Baby Sitter (en partenariat avec l'office du tourisme ?)	Directrice de pôle, agents RPE	Des solutions permettant de compléter l'offre de garde des AM et des gardes à domicile	2024-2025	-Existence d'outils de suivi et d'information
4	Faciliter l'accès des familles à l'offre d'accueil périscolaire existante sur le territoire	Faire un état des lieux du fonctionnement de l'offre périscolaire et tendre vers une homogénéité des conditions d'accès pour les habitants	Directrice de Pôle, agents RPE	Des solutions permettant de compléter l'offre de garde des AM et des gardes à domicile	2024-2025	-Existence d'outils de suivi et d'information. - homogénéité des conditions d'accès au service

➤ **Thème 1-2 : Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
1/3 des AM recensées Sur monenfant.fr 2/3 animatrices sont habilitées 2 demandes adressées au RPE via monenfant.fr en 6 mois	Problématique en termes d'habilitation pour les Animatrices et difficultés pour mettre à jour les informations de la structure Méconnaissance de l'outil par les familles avec très peu de demandes adressées par l'outil au RPE Obligation théorique de mettre le profil à jour, mais à un rythme insuffisant Des sites concurrents sont plus reconnus par les professionnels	Les assistantes maternelles utilisent l'outil par obligation. Elles n'y trouvent pas l'intérêt autre que la validation du renouvellement d'agrément. Les données ne sont donc pas à jour. L'outil apporte cependant des informations complémentaires à la simple liste adressée par le RPE	Le RPE doit davantage valoriser le site auprès des assistantes maternelles pour avoir une liste plus complète

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Inciter les parents à utiliser le site et ainsi démontrer aux professionnelles l'utilité de la mise à jour	Proposer aux parents de se connecter lors des demandes de recherche d'un mode de garde	Temps agents RPE	Mise à jour automatique chez les AM	2024-2025	Nombre de profils « AM » à jour sur monenfant.fr
2	Pouvoir répondre rapidement aux demandes parents	Obtenir les habilitations	Temps agents RPE et CAF	Un outil attractif pour les familles	2024-2025	Nombre de familles informées via monenfant.fr

➤ **Thème 1-3 : Valoriser une orientation relative à la dynamique du territoire en lien avec la mission 1, s'il y a lieu au regard de votre diagnostic général :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
Les parents sont conviés aux événements festifs : chasse à l'œuf, sorties annuelles et gouter de fin d'année : 2022 Sortie fin d'année : 4 Gouter : 88	Quelques temps collectifs organisés mais globalement une faible implication des parents dans la vie du RPE après la crise sanitaire.	Les parents participent plus facilement aux temps collectifs en soirée.	

Chasse à l'œuf :7 2019 : Sortie fin d'année : 42 Gouter : 140 Chasse à l'œuf :20 Porte ouverte : 78			
--	--	--	--

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Davantage impliquer les parents dans la vie du RPE	Réflexion à mener pour identifier les actions pertinentes, ainsi que les créneaux et modalités adaptés pour la participation des parents	Temps animatrices RPE	Renforcer le lien entre parents et RPE, et AM	Courant 2024	Nombre de familles ayant participé aux actions

Mission renforcée 1 : Le guichet unique d'information :

« Le Rpe est l'unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil. En cas de contrôle, la Caf vérifie par tout moyen l'effectivité de :

- La centralisation des demandes des familles par le Rpe sur le territoire,
- L'habilitation sur le site monenfant.fr,
- Les réponses aux demandes d'information en ligne. »

Diagnostic motivant le choix du RPE

Mission 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel :

➤ Thème 2-1 : Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels :

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>2022 : 222 demandes des parents d'informations relatives à la disponibilité d'accueil 18 contacts AM pour mise à jour de leur fiche</p> <p>Retour des questionnaires AM 2020 : 51% 2021 : 51% 2022 : 36%</p> <p>2023 : Adoption du nouveau logiciel avec des fiches familles plus complètes Aujourd'hui il n'y a pas de guichet unique.</p>	<p>Difficultés à obtenir des listes à jour.</p> <p>Décalage entre les disponibilités à l'instant T et le moment de garde</p> <p>Les parents élargissent leur périmètre de recherche</p> <p>Les parents se renseignent directement auprès de la crèche ou du RPE.</p>	<p>Au vu de la forte tension entre l'offre et la demande en faveur des AM, ces dernières ne trouvent pas d'intérêt à informer le RPE de leur place disponible à l'instant T.</p> <p>Les places sont souvent occupées avant mêmes qu'elles soient libérées. Pour certaines d'entre elles, le bouche à oreille suffit à retrouver rapidement un contrat.</p> <p>Les échanges entre les structures, même s'ils sont informels, sont bons et assurent une bonne orientation des parents.</p>	<p>Faciliter la communication des disponibilités</p> <p>Sensibiliser les AM sur l'intérêt à nous communiquer leur disponibilité</p> <p>Réfléchir au partage de liste entre RPE pour les parents limitrophes</p> <p>Réfléchir à la transmission des listes auprès des communes (bulletin municipal...)</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Optimiser la mise à jour des listes	Appropriation du nouveau logiciel	Agents RPE-DSI	Meilleure maîtrise de l'outil Transmission rapide de la liste aux parents et partenaires	2024-2025	Nombre d'appels pour listes « erronées »
2		Continuer à sensibiliser l'utilisation des fiches familles	Temps agents RPE	Prise de conscience des AM à communiquer leurs disponibilités.	2024-2025	Nombre de fiche AM non renseignées
3		Créer et diffuser une fiche de fin d'accueil	Temps agents RPE	Des familles renseignées sur l'offre de garde réelle.	2024-2025	Nombre de fiches fin d'accueil

➤ **Thème 2-2 : Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
<p>25 parents ont participé aux réunions d'information collective en 2022.</p> <p>191 permanences et 343 entretiens individuels en 2022</p> <p>Contacts pour information sur les statuts, droit du travail : 732 parents : 319 Assistantes maternelles</p>	<p>La nouvelle convention collective a permis de recadrer les statuts de la profession, notamment le paiement des congés payés.</p> <p>Elle a notamment permis de revaloriser les indemnités dues à l'employé. Le coût pour le parent augmente.</p> <p>La tension entre l'offre et la demande ne laisse plus le choix du salarié aux parents.</p> <p>Des outils ont été déployés pour faciliter et harmoniser l'information transmise aux parents sur le territoire</p>	<p>Les animatrices observent de plus en plus de conflits entre le parent et l'assistante maternelle. La cause est la plupart du temps un désaccord financier. L'enfant n'est plus au cœur de leur relation.</p>	<p>Déployer l'information collective et leur permettre d'anticiper les demandes de leur employé.</p> <p>Leur permettre d'être autonome dans leurs droits et obligations.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Informier plus de parents et réduire les entretiens individuels	Proposer de nouvelles réunions thématiques collectives et les imaginer de façon ludique	Agents RPE CA	Harmonisation des informations transmises	2024-2025	Nombre de réunions collectives. Nombre de parents
	Adapter la posture de l'animatrice	Se former sur la gestion de conflit	Agents RPE	Une relation AM-Employeur focalisée sur la coéducation plutôt que sur les querelles administratives	2024-2028	Formations réalisées
	Contribuer à de meilleure relation parent-employeur et professionnelle de l'accueil individuel	Rendre le parent employeur plus autonome dans l'accompagnement proposé avec l'utilisation des fiches. Evolution du positionnement de l'animatrice lors de l'utilisation des fiches outils Réunions thématiques organisées AM / parents autour de	Agents RPE	Une relation AM-Employeur focalisée sur la coéducation plutôt que sur les querelles administratives	2024-2028	Nombre de rendez-vous « gestion de conflits » Nombre de participants aux réunions thématiques Etudier la mise en place d'un projet RPE 2.0 pour faciliter le dialogue avec les parents et la

		la parentalité et de la co-éducation S'appuyer sur le RDV avec les parents pour rappeler la charte...				autour de l'offre déployée. .
--	--	--	--	--	--	-------------------------------

- **Thème 2-3 : Valoriser une orientation relative à la dynamique du territoire en lien avec la mission 1, s'il y a lieu au regard de votre diagnostic général :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
Aucune réunion RPE / PMI proposées aux AM depuis 2018 un cadre réglementaire des agréments qui a changé en 2022 avec l'arrivée d'une « grille sécurité »	Le service de PMI de notre territoire en sous-effectif pendant presque 3 ans. un sentiment d'injustice subi par les AM lors de la crise sanitaire De plus en plus d'écarts en matière d'éducation entre certains parents et leur AM qui sont sources de conflits	Sentiment de rupture entre la PMI et les AM. Elles ne perçoivent plus la PMI comme une structure d'accompagnement mais seulement de contrôle. Les parents peuvent avoir des valeurs éducatives en décalage avec celles de leur AM Les AM, en tant que professionnelles, savent maintenant se positionner et refuser certaines demandes des parents, ce qui peut engendrer des tensions.	Participer à revaloriser le lien entre les AM et la PMI Donner des éléments de compréhension sur les tendances éducatives et positionnement des parents Continuer à valoriser les outils tels que le cadre national d'accueil ou la charte départementale de l'accueil individuel

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Renouer le lien entre la PMI et les assistantes maternelles	Proposer une réunion d'information annuelle RPE/PMI à destination des assistantes maternelles	Agents RPE/PMI	Une meilleure compréhension des obligations de chaque partie, et du nouveau cadre réglementaire imposé. Des AM faisant appel au service de PMI	2024-2025	Nombre de réunions proposées sur 4 ans Nombre d'échanges : « réorientation vers le service PMI »

				pour être accompagnée		avec les AM pour mesurer le niveau du regain de confiance
2	Valoriser la charte départementale de l'accueil individuel	Affichage en matinée d'éveil et présentation à chaque rentrée Echanges avec la PMI pour la présentation de cette charte lors de leur visite chez les AM (agrément, renouvellement)	Agents RPE	Une offre d'accueil individuelle de qualité	2024-2025	Nombre de matinées d'éveil, nombre d'AM Nombre d'AM agréés et renouvelées
3	Valoriser la charte départementale de l'accueil individuel	Explication au parent lors de la présentation du livret d'accueil personnalisé	Agents RPE	Des parents informés et rassurés	2024-2025	Nombre de Rendez-vous individuels avec présentation du livret

5.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Mission 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels :

➤ **Thème 1-1 : Informer les professionnels sur le métier :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
Participation des animatrices aux réunions d'information pour les candidats à l'agrément (3/5 proposées) 2 animatrices participent au jury CAP AEPE chaque année	Information sur les conditions d'accès au métier en lien avec la PMI Baisse des dynamiques des réunions de candidates Peu de participantes Reprise récente	Pas de levier d'action pour le RPE sur l'organisation de ces réunions mais temps d'échange pour présenter le RPE lors de cette réunion Pas d'effet réel sur l'attractivité du métier Nécessité d'un partenariat plus poussé pour aller plus loin	Poursuivre notre participation à ces réunions Proposer un temps de rencontre à chaque nouvelle agréée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Accompagnement des candidates	Affichage des réunions prévues sur l'année	Agents RPE	Une meilleure connaissance des 1ères démarches à effectuer pour les candidates	2024-2025	Nombre de rendez-vous « candidate à l'agrément »
		Intervention sur les réunions d'information proposées par la PMI	Agents RPE et PMI	Une meilleure attractivité de la profession	2024-2025	Nombre de réunions
		Intervention sur la formation initiale des AM	Agents RPE et formateurs	Première rencontre RPE / AM en cours d'agrément	2024-2025	Nombre de participations des agents RPE aux réunions
2	Permettre aux animatrices de rester à jour avec la réglementation des AM	Participer au jury du CAP AEPE	Agents RPE	Une harmonisation des connaissances entre les AM et les animatrices	2024-2025	Nombre de participations
3	Faire connaître le RPE comme lieu ressource pour les futures et nouvelles agréées	Recevoir les futurs candidats à l'agrément et les accompagner	Agents RPE	Une meilleure visibilité	2024-2025	Nombre de rendez-vous « 1ere rencontre futures AM »
		Rencontrer chaque nouvelle agréée		Le RPE bien reconnu comme lieu d'information et d'échanges		Nombre de rendez-vous « nouvelles agréées »

➤ **Thème 1-2 : Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
- Participation aux réunions d'accompagnement « mon enfant.fr » : 23	Les AM non outillées ont apprécié l'aide apportée pendant ces réunions	Les anciennes AM sont souvent réfractaires et les plus jeunes ne trouvent pas d'intérêt à sa mise à jour. Elles utilisent un site privé concurrent.	Le RPE doit promouvoir cet outil auprès des familles pour que les AM y voient un intérêt.
- Accompagnement individuel : 13	La disponibilité des AM peine à être mise à jour régulièrement.		

			numérique à jouer un rôle majeur
--	--	--	----------------------------------

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faciliter l'accès numérique	Proposer des ateliers avec le conseiller numérique	Agents RPE/conseiller numérique	Un meilleur accompagnement permettant de réduire les écarts entre les nouvelles et les anciennes agrées. L'outil numérique n'est plus un frein	2024-2025	Nombre d'ateliers. Nombre de participantes Evolution du nombre d'ass mat inscrites et de la fréquence de mise à jour.
2	Promouvoir Mon enfant.fr aux nouvelles agrées	Evoquer l'outil lors des premières rencontres avec les nouvelles agrées	Agents RPE	Une meilleure appropriation de l'outil	2024-2025	Nombre de rendez-vous « 1 ^{er} rencontre AM »

➤ **Thème 1-3 : Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
	<p>Des temps collectifs sont proposés chaque année : réunions thématiques, conférences, ateliers.</p> <p>La communication entre le RPE et les professionnelles se fait aujourd'hui par mail, mais certaines n'utilisent pas le numérique et passent à côté de ces informations.</p> <p>Aujourd'hui, les animatrices RPE rencontrent chaque MAM du territoire pour les aspects administratifs (contrats) mais il n'y a pas de temps d'échange collectif organisé.</p>	<p>Les professionnelles subissent actuellement beaucoup de pression et éprouvent une charge mentale conséquente. Elles apprécient pouvoir échanger à ce sujet lors des temps d'échanges collectifs.</p>	<p>Poursuivre l'organisation de temps d'échanges et tendre vers des temps plus ludiques.</p> <p>Accompagner les assistantes maternelles dans la montée en compétence numérique Réfléchir à l'intégration du RPE 2.0</p> <p>Créer de réunions collectives dédiées aux MAM pour leur permettre d'échanger sur leurs pratiques problématiques.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Recréer un lien entre Assistante Maternelle et PMI	Proposer de nouvelles Réunions thématiques collectives	Agents RPE/PMI	Une valorisation de la fonction d'accompagnement de la PMI	2024-2025	Nombre de réunions thématiques
2	Créer une culture commune liée aux besoins de l'enfant (coéducation avec réunions communes)	Proposer des ateliers en soirée (soirée signes)	Agents RPE/ Partenaires Extérieurs	Une montée en compétence des AM sur les nouvelles pratiques éducatives Une adéquation entre l'offre des AM et les besoins des parents d'aujourd'hui	2024-2025	Nombre d'ateliers Nombre de participants
3	Informier l'ensemble des assistantes maternelles	Proposer des ateliers pour l'accompagnement numérique	Agents RPE	Une meilleure diffusion de l'information	2024-2025	Nombre d'ateliers Nombre de participants
4	Sortir les MAM de leur isolement	Organiser un temps d'échanges MAM	Agents RPE	Une homogénéisation des pratiques sur l'ensemble du territoire	2024-2025	Nombre de temps d'échanges Nombre de participants

Mission 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques :

➤ Thème 2-1 : Organiser des ateliers d'éveil :

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
En période scolaire, 9 séances par semaine soit 244 séances proposées en 2022 sur les 4 sites. 101 AM ont accompagnées 299 enfants chaque semaine en 2022.	Bonne participation et assiduité des AM Une forte demande des AM qui a entraîné l'ouverture d'une matinée supplémentaire en 2021. La Nouvelle circulaire CNAF insiste sur la professionnalisation des professionnelles. La pédagogie interactive est mise en place sur chaque matinée d'éveil.	Les matinées d'éveil permettent désormais un accueil qualitatif et homogène de l'ensemble des professionnelles sur Cœur Cotentin. Le nombre important d'AM sur notre territoire ne nous permet pas une organisation similaire aux autres territoires : nous avons moins de souplesse (inscription à l'année) et moins d'intervenants extérieurs	Mener une réflexion sur les actions possibles mais qui restent en lien avec les missions et les moyens du RPE

	Une culture commune du signe a été déployée sur tout le territoire.	Avec la mise en place la pédagogie interactive, les matinées d'éveil proposées sont qualitatives et accompagnent la montée en compétence des professionnelles mais l'appropriation de cette approche encore récente reste à conforter.	déploiement d'appropriation de la pédagogie interactive
--	---	--	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Créer une culture commune liée aux besoins de l'enfant (coéducation avec réunions communes)	Proposer des ateliers en soirée (soirée signes)	Agents RPE/ Partenaires Extérieurs	Une montée en compétence des AM sur les nouvelles pratiques éducative	2024-2025	Nombre d'ateliers Nombre de participants Constats d'évolution dans les pratiques
2	Consolider la pédagogie interactive	Afficher les objectifs / consignes et posture de l'adulte en matinées d'éveil.	Agents RPE	Professionnalisation des AM et gardes à domicile	2024-2025	Nombre de Séances et de participants
3	Renforcer le partenariat pour élargir l'offre et la diversité des animations	Proposer des animations ponctuelles sur des thèmes en lien avec la nouvelle parentalité	Agents RPE et Partenaires extérieurs	Une corrélation entre la professionnalisation des AM au cours de ses animations et les besoins des parents.	2024-2025	Nombre de séances et de participants

Mission renforcée 2 - L'analyse de la pratique :

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique ». Pour rappel, la réussite de cette mission est conditionnée à l'atteinte de deux indicateurs :

- « *Au moins 8 assistants maternels différents ont bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisés par le Rpe ,*
- *Le Rpe a organisé au moins 6 séances d'analyse de la pratique dans l'année.*

En cas de contrôle de la Caf, il peut être demandé toute pièce justifiant l'organisation de ces ateliers et notamment les fiches d'émargement et d'inscription des professionnels. »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

L'analyse des pratiques est une dynamique ancrée depuis plusieurs années sur le territoire (45 assistantes maternelles en moyenne chaque année). Elle pourrait être davantage valorisée pour bénéficier à un plus grand nombre de professionnelles, dans un contexte de mal être croissant des assistantes maternelles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Valoriser l'analyse de pratique pour y intégrer davantage d'assistante maternelle	Continuer à proposer l'inscription lors du questionnaire annuel. Proposer l'intégration d'un groupe à une AM qui sollicite le RPE pour une question « relation AMP/E »	Agents RPE	Une prévention des situations conflictuelle Une montée en compétence des AM sur les besoins de l'enfant	2024-2028	Nombre de séance Nombre de participants

➤ **Thème 2-2 : Accompagner le parcours de formation des professionnels :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
Départ en formation : 2019 :16 2020 :16 2021 :16 2022 : 8 (avec report 2023)	Forte mobilisation du RPE pour faciliter le départ en formation (centralisation de toutes les demandes des professionnelles de l'agglomération par notre RPE afin de proposer un plus large choix). Depuis le COVID, les AM ont recours à la formation en distanciel, bénéfique pour les professionnelles mais perte d'informations pour le RPE.	Une dynamique bénéfique mais chronophage Les parents aujourd'hui sont favorables au départ en formation	Travailler la coordination entre RPE pour poursuivre l'accompagnement au départ en formation

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Continuer cette proposition mutualisée en répartissant la charge de travail	Aborder le départ en formation en réunion de réseau Agglo	Agents RPE et CA	Une montée en compétence des AM	2024-2025	Nombre de formations
2	Permettre aux AM de s'interroger sur leur pratique et compétences	Organiser des ateliers en soirée	Agents RPE	Une homogénéisation de l'accueil individuel	2024-2025	Nombre d'ateliers Nombre de Participants

- **Thème 2-3 : Valoriser une orientation relative à la dynamique du territoire en lien avec la mission 1, s'il y a lieu au regard de votre diagnostic général :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
	Les nouvelles agréées ont écrit un projet d'accueil lors de leur formation	Il y a désormais un niveau hétérogène dans les projets d'accueil entre les anciennes et les nouvelles agréées	Accompagner les anciennes agréées dans l'écriture de leur projet d'accueil Travailler au développement de la carte d'identité professionnelle pour les assistantes maternelles Valoriser les outils tels que le cadre national d'accueil du jeune enfant et la charte départementale

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Permettre aux anciennes agréées de créer leur projet d'accueil	Organiser des ateliers de travail	Agents RPE	Une homogénéisation de l'accueil individuel	2024-2025	Nombre d'ateliers Nombre de Participants

Mission 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier :

- **Thème 3-1 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
Juin 2023 : 0 AM en sous activité	Actuellement, nous ne connaissons pas d'AM en sous activité non voulue.		Quand la situation se présente, les agents RPE propose un accompagnement pour

			activité
--	--	--	----------

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Réduire la sous activité des AM	Proposer un entretien pour en comprendre les raisons	Agents RPE	Un questionnement de l'AM qui permettra de trouver des solutions	2025-2028	Nombre d'entretiens / AM en sous activité

➤ **Thème 3-2 : Promouvoir le métier d'assistant maternel :**

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
	Le métier d'AM est en perte d'attractivité avec un nombre de candidate de plus en plus réduite et un arrêt de l'activité de plus en plus important.	Le RPE n'a que peu d'effet levier à lui seul pour redonner l'attractivité au métier.	Poursuivre et renforcer la participation aux temps de valorisation du métier pour davantage de visibilité (travail au sein du pôle mais également à l'échelle de l'agglomération) Valoriser l'accompagnement possible par le RPE, facilitateur pour les professionnelles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Augmenter l'offre sur le territoire	Participer aux forums de valorisation des métiers de la petite enfance à l'échelle du Cotentin	Agents RPE et CA	Une meilleure attractivité de la profession	2024-2025	Nombre de Forums
2		Participer aux forums des métiers locaux	Agents RPE et Partenaires	Une meilleure attractivité de la profession	2024-2025	Nombre de forums
4	Faire reconnaître le RPE comme lieu ressource pour les nouvelles agréées	Recevoir les futurs candidats à l'agrément et les accompagner	Agents RPE et	Une meilleure visibilité	2024-2025	Nombre de rendez-vous « 1ere rencontre AM »

Mission renforcée 3 - La promotion renforcée de l'accueil individuel :

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel. Pour rappel, la réussite de cette mission est conditionnée à l'atteinte de l'indicateur suivant :

« Le Rpe a établi une stratégie pluriannuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier d'assistant maternel qui se traduit dans l'année par la réalisation d'au moins une action.

En cas de contrôle de la Caf, le Rpe devra fournir toute pièce justifiant le déploiement de sa stratégie de promotion de l'accueil individuel (exemple : plan d'action, preuve de la réalisation des différentes actions par le Rpe) ».

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée						

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

5.3. LE PROJET DE TERRITOIRE

LE RPE : Observatoire de l'accueil du jeune enfant

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
	Le RPE restitue des données auprès des acteurs (étude KPMG, Projets MAM, bilan d'activité...) Un nouveau logiciel	Le RPE apporte une connaissance des enjeux du territoire Le nouveau logiciel permettra d'être plus	Continuer son rôle d'observatoire pour équilibrer au mieux l'offre à la demande en continuant la transmission des

		précis sur les données du territoire	les partenaires locaux
--	--	--------------------------------------	------------------------

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Une observation du territoire, plus affinée et facilitant la prise de décision	« Réunion bilan » annuelle	Agents RPE, CA, Partenaires, CAF, PMI	Une meilleure connaissance de la tension offre/demande par les communes	2024-2025 2024-2025	Nombre de participants
2		Transmission d'un bilan d'activité aux communes				Nombre de mairies ayant connaissance du bilan
3		Appropriation du logiciel	Agents RPE	Une maîtrise de l'outil permettant d'extraire rapidement les statistiques	2024-2025	Statistiques plus élaborées, qui facilitent la rédaction du bilan

LE RPE ancré au sein de réseaux et de partenaires

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
	<p>Le RPE intègre les réseaux (agglomération et département) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail sur des projets communs, parfois non réalisables seuls. - Source de cohérence territoriale - Source de motivation et d'enrichissement mutuels <p>Un partenariat local : réseau lectures, autres services petites enfance, familles rurales...)</p>	<p>Ce partenariat avec les réseaux locaux et départementaux sont très souvent bénéfiques mais sont souvent chronophages et pas obligatoirement à notre avantage.</p> <p>Globalement, le RPE est bien reconnu par les acteurs du territoire mais des passerelles restent à consolider (travail d'interconnaissance et projets communs). Certaines assistantes maternelles restent encore éloignées du RPE</p>	<p>Poursuivre la dynamique tout en cadrant le temps de participation</p> <p>Consolider les passerelles avec les acteurs du territoire : travail d'interconnaissance et projets communs</p> <p>Analyser les facteurs maintenant l'éloignement de certaines professionnelles au RPE</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Consolider les passerelles	Continuer à organiser des animations communes avec les	Agents RPE, crèches et médiathèques	Une homogénéisation des pratiques sur le territoire par	2024-2025	Nombre de séances

		bibliothèques et crèches		l'ensemble des acteurs Petite Enfance		
2	Favoriser l'accompagnement de proximité des ASM éloignées de la fréquentation du RPE	Contact par téléphone un échantillon d'assistantes maternelles ne fréquentant pas le RPE pour en connaître les raisons	Agents RPE	Une participation des AM qui n'oseraient pas faire le premier pas. Des AM rassurées quant à leur intégration dans le RPE	2024-2025	Nombre d'AM fréquentant le RPE pour la 1 ^{ère} fois

L'attractivité du RPE

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
2014 : nouveaux locaux pour le site de Valognes. 2020 : nouveau projet sur Bricquebec	Mise à disposition des salles communales pour les 3 autres sites : totale pour Bricquebec et mutualiser pour Brix et Sottevast	Les locaux pas toujours adaptés qui demandent beaucoup de manutention : chronophage et risque de blessures.	Participer aux réflexions concernant les nouveaux locaux sur Bricquebec Initier des réflexions sur Sottevast et Brix

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Offrir un lieu d'accueil respectant le cadre national d'accueil du jeune enfant	Intégrer le groupe de travail du projet sur Bricquebec	Agents RPE, Elus	Accueillir professionnels et familles dans un lieu agréable, sécuritaire et fonctionnel	2024-2028	Intégration du RPE dans des locaux adaptés

L'organisation et la gouvernance du RPE

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
Un groupe de travail Petite Enfance créé en 2020 2,24 ETP en place pour 260 AM	Ce groupe d'élus « experts » rend légitime les propositions faites auprès de la commission.	L'organisation décidée en 2018 avec la création d'une coordination « petite enfance » qui n'a pu être mise en place que sur une courte période (contexte crèche RH)	Faire évoluer ce groupe de travail

	Une équipe sous dimensionnée par rapport aux préconisations de la CAF (1 ETP/70 AM préconisé)	Le fonctionnement actuel est dégradé.	Une réflexion à mener sur l'organisation du service en fonction de l'évolution de la situation RH Crèche.
--	---	---------------------------------------	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faire évoluer le groupe de travail petite enfance	Faire connaître le groupe de travail petite enfance pour mobiliser tout élus souhaitant participer	Directrice de pôle et agents RPE	Poursuite/renforcement de la dynamique du groupe de travail.	2024-2028	Composition du groupe de travail
2	Sensibiliser aux préconisations de la CAF en terme d'ETP	Rappeler les préconisations de la CAF et faire remonter les difficultés du service	Directrice de pôle, élus	Qualité de service pour les usagers et des conditions de travail pour les agents	2024-2028	Nombre d'ETP au sein du REP

Le maintien d'une offre de garde suffisante

DIAGNOSTIC			
Données	Constats	Analyse	Axe(s) de progression en lien avec l'évaluation du précédent projet
		Il y a un enjeu fort d'accompagnement des projets de création de MAM. La place du RPE dans cet accompagnement est à clarifier	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE						
N°	Objectifs	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Faciliter le parcours d'installation et la pérennité des MAM.	Participer aux actions menées par l'agglomération sur le sujet.	Animatrices RPE, directrice de Pôle	Un meilleur accompagnement des projets de création des MAM	2024-2025	Existence d'un outil permettant de clarifier la place des différents acteurs dans l'accompagnement des projets de MAM.

THEME	OBJECTIFS SOCLE COMMUN	CRITERES SOCLE COMMUN	ELEMENTS DIAGNOSTIC DU POLE	ACTIONS ENVISAGEES ECHELLE AGGLO	ACTIONS ENVISAGEE SUR LE PÔLE
Petite Enfance	1. Assurer le maillage territorial d'une offre diversifiée en matière d'accueil du jeune enfant	1.1 Un taux de couverture supérieur à 88 %	<i>Taux de couverture: 105,5% dont 7,3% en collectif et 93,1% en individuel, mais une tension offre/demande croissante avec la diminution des professionnels en activité et demandes horaires atypiques des familles. Projet de MAM et de crèche d'entreprises évoqués sur le territoire. Un manque d'attractivité du métier entraînant une diminution de l'offre en accueil individuel et une difficulté à faire fonctionner les structures collective.</i>		Réfléchir à d'une crèche sur Sottevast. Cela parait a priori comme une action privée à porter par l'entrepreneur. Cependant, une telle structure peut être une réponse au manque d'offre en horaires atypiques. Cela peut être un facteur d'attractivité. Il faut fermer la porte et étudier les modalités de partenariat possible (porteur que partenaire et non porteur). Organiser une réunion avec l'entreprise, le maire, un représentant du service commun et la CAF pour connaître les différents modes de portage de ce type de structure. Participation des professionnels du service commun aux forums et événements permettant de valoriser les métiers de la petite enfance.
		1.2 Une offre d'accueil collectif sur le territoire	<i>2 EAJE + 6 MAM sur le territoire mais difficulté à recruter du personnel qualifié + bâtiment de Bricquebec vieillissant. Un enjeu de coordination / mise en cohérence des deux équipements (régie/prestation de service)</i>	Développer une action commune de type « forum » de valorisation des métiers de la petite enfance	Lancement d'une mission d'AMo pour définir la programmation de réhabilitation de la crèche de Bricquebec, et accompagner le service commun dans leur réalisation.
		1.3 L'existence d'un accompagnement au développement cohérent de MAM (ex mise à disposition locaux, accompagnement démarches administratives etc)	<i>Un niveau d'accompagnement des projets de MAM hétérogène sur le territoire. Etat des lieux à compléter.</i>	Réalisation d'un mémento/guide ou information auprès des communes sur les possibilités d'accompagnement, les points de vigilance et conditions de réussite?	Faire le relais des outils proposés par l'agglomération auprès des communes ayant des projets de MAM: Saint-Joseph, Négreville, Breuville.
		1.4 L'existence d'actions de soutien à l'accueil individuel (en lien avec les missions des RPE)	<i>1 RAM qui développe des actions mais qui a ses limites sur l'attractivité du métier. Demande de plus de créneaux de la part des professionnelles</i>	Développer une action commune de type « forum » de valorisation des métiers de la petite enfance	Poursuivre l'évolution des matinées d'éveil du RPE Mettre en place une action autour du projet d'accueil Poursuivre le travail collaboratif avec les autres RPE du territoire
		1.5 La présence d'au moins un Relais Petite Enfance (propre ou mutualisé) visible et connu des familles	<i>1 RPE itinérant qui couvre l'ensemble du territoire. Structure identifiée des habitants et professionnels</i>		Communiquer sur les missions du RPE (information sur l'ensemble des modes de garde et pas seulement les Ass Mat)
		2. Garantir l'accès à l'offre d'accueil du jeune enfant pour tous les publics	L'existence de solutions d'accueil pour les enfants en situation de handicap (accueil collectif et/ou individuel)	<i>Accueil des enfants en situation de handicap dans les deux crèches. Des formations et partenariats à renforcer.</i>	Recenser et développer les solutions d'accueil pour enfants en situation de handicap
	L'existence de solutions d'accueil en horaires atypiques lorsque le besoin a été recensé sur le territoire		<i>Très peu d'offre chez les Ass.mat et difficulté à recenser l'offre d'accueil à domicile qui pourrait répondre à cette demande.</i>	Recenser et développer les solutions d'accueil en horaires atypiques	Mieux connaître, mobiliser et valoriser l'offre de garde à domicile
	3. Renforcer la coordination des acteurs autour de l'accueil et de l'éveil du jeune enfant	L'existence d'une coordination des acteurs de la petite enfance	<i>Organisation chaque année d'un bilan avec plusieurs services et partenaires : 2 crèches, LAEP, RPE, CAF, PMI</i>		Organisation d'un temps d'échange annuel élargi à l'ensemble des partenaires du jeune enfant.
		L'existence d'une veille territoriale.	<i>Réalisation chaque année d'un point sur la situation offre/demande de l'accueil du jeune enfant qui mérite d'être consolidé et replacé dans un contexte plus global.</i>	Consolidation d'une dynamique de veille territoriale à l'échelle de l'Agglomération?	Mieux faire connaître les besoins et faire du pôle de proximité un lieu de débat autour des besoins de développement d'offre.

Annexe 1 : Orientations et actions petite enfance pour le territoire du Cœur du Cotentin

Annexe 2 : BILAN projet précédent

